TOURCOING

(Ph. Sipho.)

La toile remarquable PANIQUE *que le jeune artiste tourquennois* JACQUES BORNIBUS, *âgé de 15 ans, expose au Salon des artistes français.*

MARDI 5 MAI :

Hôtel de ville : de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.
Caisse d'épargne : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h.
Bibliothèque communale : de 14 h. à 17 h. 30.
Bibliothèque populaire : de 9 h. à 11 h. 30.
Consulat belge : de 9 h. à 12 h.
Famille du soldat tourquennois : de 9 h. à 11 h. 30.
Maison de la Famille : de 9 h. à 12 h et de 14 h. à 17 h.
Chambre de commerce : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

L'HOSPICE

(SUITE)

L'hospice se réorganise avec la commission administrative et le concours des sœurs de Notre-Dame-des-Anges

La Restauration n'apporta que très peu de changements au régime de centralisation administrative imposé par Napoléon Ier. C'est sous le règne de Louis XVIII que l'on vit apparaître les Conseils de charité qui se réunirent soit avec les commissions administratives des hospices, soit avec celles des bureaux de bienfaisance pour prendre certaines délibérations.

Ces conseils furent supprimés en 1831 ; en réalité, ils ne rendirent pas de services signalés aux établissements hospitaliers. Du reste, le Conseil de charité de Tourcoing ne paraît pas avoir jamais été consulté, car les archives n'ont laissé aucune trace de ses réunions. Cet organisme était composé de M. l'abbé Legrand, doyen de la paroisse Saint-Jacques ; MM. Wattinne-Odoux, juge de paix ; Motte-Destombes, fabricant ; Wattine-Dervaux, négociant ; Dewavrin-Frys, fabricant ; Masurel-Guillaume, fabricant ; Jules Delesalle, receveur de l'enregistrement ; Dujardin-Roussel, fabricant et Cospain-Nollet, brasseur. Tous ces membres étaient nommés par décret du ministre de l'intérieur.

Ainsi que nous l'avons dit, les religieuses avaient repris possession de la communauté, mais en raison du statut qui leur était fixé, trois seulement d'entre elles étaient admises comme sœurs hospitalières. En effet, les bonnes sœurs se relayaient par groupes de trois, à tour de rôle. Les autres sœurs continuaient de se consacrer à l'éducation de la jeunesse.

Cette situation devait soulever une objection de la part du préfet du Nord qui n'admettait pas cet arrangement, car le décret impérial de 1810 n'accordait le brevet d'institution publique qu'aux sœurs hospitalières et ne reconnaissait pas les religieuses enseignantes.

Une fois de plus, c'était l'existence même de la communauté qui allait être mise en question. La commission administrative exposa clairement la situation au préfet, en insistant pour garder les religieuses. Elle fit valoir l'économie qui résultait, pour le budget de l'hospice, du concours des sœurs et d'autre part, l'engagement pris par celles-ci, de fournir à perpétuité, les sujets convenables et nécessaires au service des hospitalisées, quel que soit le nombre de ces dernières, sans que le taux de leur indemnité annuelle fût soumis à changement.

Le préfet acquiesça au désir de la commission et n'insista pas autrement. Les religieuses continuèrent donc, tout à la fois, de soigner les malades et d'instruire la jeunesse.

L'hospice prenant chaque jour une importance plus grande, la commission songea à organiser ses services. Une loi de 1821 obligea le secrétaire économe M. André Delalhave à quitter ses fonctions, qui étaient devenues incompatibles avec sa profession de notaire. Les deux commissions de l'hospice et du bureau de bienfaisance s'entendirent alors pour confier les fonctions de M. Delalhave à un rentier, M. Pierre Cornille-Duchatel, qui, pour un traitement modique, consentit à consacrer son temps à la gestion des deniers des deux établissements de bienfaisance.

Le prochain gala de l'Institut Sévigné

C'est dimanche 10 mai, à 15 h., en la salle du gymnase municipal, que les élèves de l'Institut Sévigné donneront leur second gala artistique, au profit de la Famille du soldat tourquennois et de la Croix-Rouge française. Le programme comprendra différentes exhibitions de danses rythmiques, des chants mimés, des chœurs et une parodie de la « Farce de maître Pathelin » sur le marché noir : 1942.

Cette séance organisée par les élèves au cours de leurs réunions d'éducation générale et sportive sera vraiment attrayante. La location est ouverte présentement à l'école, 70, rue des Ursulines.

La messe solennelle en l'honneur de sainte Jeanne d'Arc

Conformément à sa tradition, le Syndicat d'initiative « Les Amis de Tourcoing » fera célébrer dimanche 10, à 11 h. 30, en l'église Saint-Christophe, une messe solennelle en l'honneur de sainte Jeanne d'Arc, pour obtenir par son intercession la divine protection de la Providence sur notre grande cité ouvrière et à l'intention des glorieux disparus et des prisonniers tourquennois.

Les chants seront exécutés par les chœurs mixtes de Saint-Christophe. Une quête sera faite pour l'église Sainte-Jeanne-d'Arc.

LOTISSEMENT BOULEVARD INDUSTRIEL. — La société anonyme des jardins ouvriers « Coin de terre et Foyer tourquennois », dont le siège social est à Tourcoing, rue de Lille, 111, sollicite l'autorisation de lotir une propriété d'une superficie de 513 m2 76 dm2, située à Tourcoing, front au boulevard Industriel, chaussée Watt et cadastrée sous les numéros 510 p. et 511 p. de la section A.

Conformément aux prescriptions légales, l'enquête réglementaire concernant ce projet est ouverte.

Les pièces de l'affaire seront déposées au secrétariat de la mairie, du 5 au 12 mai, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, c'est-à-dire le mercredi 13 mai, un commissaire enquêteur recevra à l'hôtel de ville, bureau du secrétariat, de 14 h. à 17 h., les déclarations des habitants sur le projet dont il s'agit.

LA CHÈVRE SAUVE LE CHEVAL. — Dimanche matin, les pompiers se sont rendus avec leur matériel de sauvetage chez M. Lantoin, rue Winoc-Chocqueel, où un cheval était tombé dans l'écurie sans pouvoir se relever.

MOUVAUX

Les communions solennelles à la paroisse Saint-Germain

Bien préparés par une retraite que leur prêcha le R. P. Bécue, supérieur des Rédemptoristes de Lille, cinquante-huit enfants de la paroisse Saint-Germain — trente fillettes et vingt-huit garçons — ont fait dimanche leur première communion solennelle.

Réunis à 7 h. 15 au local de la rue Négrier, les premiers communiants se rendirent en procession à l'église pour la messe de 7 h. 30 au cours de laquelle ils s'approchèrent de la table sainte après avoir écouté les conseils que leur donna le prédicateur.

La grand'messe fut célébrée à 10 h. et les vêpres solennelles furent chantées à 16 h. Au cours de ces offices le R. P. Bécue prit la parole et tira les leçons d'une journée qui doit laisser aux enfants, toute leur vie durant, un souvenir inoubliable. Les cérémonies se clôturèrent par la rénovation des vœux du baptême et la consécration des enfants à la Très-Sainte-Vierge.

Lundi, une messe d'action de grâces a été célébrée à 8 h.

MARCQ-EN-BARŒUL

LOGEMENTS ET CANTONNEMENTS. — Les habitants qui ont eu des officiers, sous-officiers ou soldats allemands à loger dans le courant du mois d'avril, sont invités à déposer à l'hôtel de ville, guichet n° 8, avant le 6 mai, le billet de logement délivré par l'autorité militaire en vue du paiement des indemnités. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

BONDUES

COIN DE TERRE BONDUOIS. — Une distribution de graines pour les nouveaux sociétaires, de pois et haricots pour tous les adhérents aura lieu lundi 4 et mardi 5, de 17 h. à 19 h., au siège.

HALLUIN

Les communions solennelles

Hier, dimanche, la cérémonie de la communion solennelle a eu lieu en la paroisse Saint-Hilaire. Environ 130 enfants y ont participé.

La matin, à 6 h. 30, les enfants se sont réunis à l'école de fille, d'où ils ont été conduits processionnellement à l'église, pour assister à la messe de communion. Bon nombre de parents ont accompagnés leurs enfants à la sainte table.

La messe a été célébrée par M. le chanoine Schabaillie, curé-doyen, qui, à cette occasion, a prononcé une touchante allocution.

Les jeunes communiants ont aussi assisté à la grand'messe à 9 h. 30; les chants ont été interprétés par la maîtrise paroissiale.

Les vêpres, auxquelles participait une assistance nombreuse ont été chantées à 16 h. ; elles ont été suivies d'un sermon et de la rénovation des promesses du baptême. La cérémonie s'est clôturée par un salut en l'honneur du Très-Saint-Sacrement.

AU COIN DE TERRE HALLUINOIS. — Permanence mardi, à 19 h., salle de la rue de l'Abattoir.

L'IVRESSE MAUVAISE. — Au cours de la soirée de vendredi, le gardien de la paix Cyrille Vaes et le garde auxiliaire Vandewynckele, en tournée de service vers 23 h. 45, passaient rue de Lille, quand ils rencontrèrent un individu en complet état d'ivresse. Ils procédèrent à son arrestation pour le mener au poste de police. Mais en chemin, l'homme leur opposa une vive résistance, les injuria et se livra à des violences.

Il s'agissait d'Henri Catry, 36 ans, maçon, demeurant à Gheluwe (Belgique), qui a été conduit à la maison d'arrêt de Loos.

LE COLIS DE MAI AUX PRISONNIERS. — Les familles sont avisées que dès ce jour les étiquettes nécessaires à l'envoi du colis du mois de mai peuvent être déposées à la permanence, 42, rue Jean-Jaurès, les mardis, jeudis et samedis, de 14 à 18 heures.

Le colis de ce mois comprendra les articles suivants : Trois paquets de cigarettes, un paquet de tabac, 500 grammes de sucre, deux paquets de chocolat (500 gr.), une barre de pain d'épice, une boîte de bœuf en conserve et un supplément de biscuit en vrac. Le tout pour la somme de 50 francs.

BUREAU DE CHOMAGE. — Contrôle des chômeurs : Mardi 5, de 14 à 15 h ; jeudi 7, de 14 à 16 h. ; samedi 9, de 10 à 11 h. — Paiement des allocations de chômage le mercredi 6 : Numéros 1 à 100, de 9 h. 30 à 10 h. 30 ; 101 à la fin, de 10 h. 30 à 11 h. 30.

RONCQ

Les communions solennelles

Cette touchante cérémonie s'est déroulée hier dimanche, dans les deux paroisses de Roncq.

A Saint-Piat, les enfants, au nombre de 53, dont 24 garçons et 29 filles, se sont groupés à 6 h. 30, à la Maison paroissiale, rue du Docteur-Gallissot. De là, ils ont été conduits processionnellement à l'église, où la messe a été célébrée à 7 h. Elle a été chantée par M. l'abbé Vandenhautte, curé.

Les vêpres ont été célébrées à 15 h. et ont été suivies d'un sermon prononcé par le R. P. Lepers, qui avait préparé les enfants à cette grande journée. Puis ont eu lieu le renouvellement des promesses du baptême et la consécration des enfants à la Très-Sainte-Vierge. Un salut en l'honneur du Très-Saint-Sacrement a terminé la cérémonie.

Au Blanc-Four, où quarante et un enfants, dont 15 garçons et 26 filles, la messe de communion a eu lieu à 8 h., elle a été célébrée par M. l'abbé Lafontaine, curé de la paroisse. De nombreux parents ont accompagné leurs enfants à la sainte table.

Les vêpres ont été chantées à 15 h. et suivies d'un sermon de la rénovation, des promesses du baptême et de la consécration à la Très-Sainte-Vierge. Elles se sont terminées par un salut solennel.

POINTAGE DES CHOMEURS mardi, de 9 h. à 9 h. 30, au local habituel.

FAITES DURER VOTRE POSTE

En cette période de production restreinte, l'achat d'un poste neuf est aléatoire.
Demandes à Radio - L. M. T., 46, quai de Boulogne, Boulogne-Billancourt (Seine), comment on prolonge la vie d'un récepteur.

LINSELLES

Les communions solennelles

Chaque année, le premier dimanche de mai voit se dérouler les cérémonies des premières communions solennelles. Hier, trente-cinq garçons et soixante fillettes s'approchèrent de la sainte table, à la messe de 7 h. La grand'messe fut chantée à 10 h. Après les vêpres de 15 h., les enfants clôturèrent les cérémonies par la rénovation des promesses du baptême et par leur consécration à la Sainte-Vierge.

RESPECTEZ LE BIEN D'AUTRUI. — Rappelons qu'il est interdit de pénétrer dans les prairies ou toutes autres propriétés privées pour y cueillir des pissenlits, sans l'autorisation écrite des cultivateurs, propriétaires ou exploitants des prairies.

PASSAGE DU PERCEPTEUR à la mairie vendredi 8, de 9 h. 30 à 12 h. et 14 h. à 15 h. 30.

QUESNOY-SUR-DEULE

COLIS POUR LES PRISONNIERS DE GUERRE. — Une distribution de marchandises pour confection de colis sera faite à la mairie, mardi 5 mai, de 15 à 16 h. Ces marchandises, contenues dans un carton, seront remises gratuitement. Il y aura lieu de présenter obligatoirement la carte de colis et une étiquette d'envoi réglementaire.

Il est rappelé que, lors de la distribution du colis, les bons d'achat non utilisés devront être remis pour leur renvoi au comité central. Les objets achetés, chaussures ou vêtements, devront être présentés aussi, au moment de la distribution de mardi. Composition du colis : 500 grammes de sucre, 250 grammes de chocolat, 500 grammes de biscuits, un paquet de biscuits, une boîte de viande, 3 paquets de cigarettes, un paquet de tabac.

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

Le premier concert de l'Association symphonique du Conservatoire

Il y avait dimanche, au Conservatoire, des gens qui venaient au concert — est-ce un effet de la guerre : — pour la première fois. Sans doute avaient-ils formé un souhait : celui d'oublier un moment leurs tracas. Ils ont été comblés et conquis comme d'autres l'avaient été avant eux et qui étaient revenus.

L'ouverture des « Noces de Figaro », exécutée par un orchestre en forme, dirigé par M. Bousquet, et où l'on voyait avec plaisir que certains des meilleurs éléments avaient repris leur place, commença l'enchantement.

Mlle Madeleine Dupuis, professeur de piano au Conservatoire de Tourcoing, et l'orchestre s'allièrent ensuite pour donner au « Concerto » de Mozart une expression sensible.

Le « larghetto pour clarinette et orchestre » de Mozart valut à M. Carpentier, un vif succès personnel pour son interprétation pleine de souplesse et si nuancée.

La légèreté inexprimable, la délicatesse de la « Petite suite » de Debussy-Bilsser furent rendues à ravir et ce fut un des meilleurs moments de ce concert.

Mlle Madeleine Dupuis, fidèle interprète de la grâce mozartienne, fit valoir la plénitude de ses dons personnels, sa sensibilité et sa maîtrise dans des œuvres de Chopin, Debussy et dans ce délicieux « Rigaudon » de Ravel.

On termina dans l'actualité. « Mon oncle Benjamin » descendit du plateau de l'Opéra-Comique et, guidé — quel privilège ! — par son auteur, esquissa une suite de pas de sa fantaisie, accompagné par trente musiciens qui tiraient de la partition ses richesses orchestrales.

L.

« Le Pays du Sourire » au Grand Théâtre

Un sujet romanesque, un cadre exotique, des airs empreints de cette poésie nostalgique chère aux peuples orientaux: autant de facteurs qui contribuent à faire du « Pays du Sourire », une opérette charmante, que le public ne se lasse pas de revoir.

Aussi la direction du Grand Théâtre pouvait-elle se permettre de la remettre, dimanche, à l'affiche, pour la seconde fois en moins de trois mois.

Et, par leur présence nombreuse, les spectateurs lui donnèrent raison.

Nous avons déjà rendu hommage au jeu expérimenté des principaux interprètes de l'œuvre de Lehar: M. Léon Delmulle (Prince Sou-Chong), Mme Germain (Princesse Lisa) et Proisy (Mi), MM. Ternay (Gustave de Pottenstein), Thulau (le chef des Eunnuques), Bagein (Tchang), etc... Réservons donc plus particulièrement nos éloges, aujourd'hui, à Mlle Ginette Pacary, qui avait monté un nouveau ballet, aux danseuses dont les exhibitions constituèrent d'agréables intermèdes, aux musiciens, aux choristes et à M. Thulau, qui avait imaginé quelques effets de mise en scène des plus réussis.

J. M. D.

LILLE

« Carmen » au Grand Théâtre

Le « Deutsches Theater » de Lille présente actuellement « Carmen », le célèbre opéra de Bizet. Nous devons à la vérité de reconnaître que le public français profite peu de la faculté qui lui est accordée d'assister à ces représentations, et c'est dommage.

Cette réserve semble difficilement explicable, lorsque l'on considère l'empressement qu'il apporte par ailleurs à combler des salles où souvent ne lui sont donnés que des spectacles de qualité douteuse.

Qui ne connaît plus ou moins le livret français de « Carmen »? Le fait que la pièce soit jouée en allemand n'apporte, dès lors, qu'une gêne légère, largement compensée par le talent des artistes, la valeur de l'orchestre, dont nous avons dit tout le bien que nous pensons, et le soin dont l'œuvre entière a été l'objet.

La mise en scène, notamment, est des plus heureuses, et les décors présentent un intérêt artistique indiscutable.

Le quatrième acte vaudrait à lui seul le déplacement. Le mouvement joyeux d'une foule espagnole au début d'une corrida y est exprimé avec une vérité truculente rarement rencontrée sur nos scènes françaises. Le spectateur a l'impression d'un inextricable grouillement, et les mouvements y sont pourtant réglés avec une rigoureuse minutie.

En mettant à l'affiche une œuvre française, l'administration occupante a eu à notre adresse une délicate intention. Souhaitons que nos compatriotes y répondent en réapprenant le chemin du grand théâtre. Ils ne seront pas déçus et puiseront de saines joies dans cette fréquentation.

ROUBAIX

Grand Théâtre de Roubaix
SAMEDI 9 MAI À 18 h. 30
CARMEN
Opéra en quatre actes de Georges Bizet avec le concours du
Petit Monde Artistique
sous la direction de Madame BULTÉ-CARPENTIER, professeur au Conservatoire de Roubaix.

DIMANCHE 10 MAI, à 15 heures
TOI C'EST MOI
Opérette en trois actes et onze tableaux, de Duvernois
Musique de Simons
Location comme d'usage au Café du Théâtre (Tél. 340.00).

TOURCOING

RIALTO Lundi 3 h.-7 h. Jeudi 3 h. - FILLE D'EVE.

NÉCROLOGIE

CONVOIS FUNEBRES

LILLE. — Madame OMER BIGO, *son épouse ;*
Monsieur et Madame LÉONARD BIGO, Messieurs CLAUDE et RENÉ BIGO;
Monsieur et Madame HUBERT FAUCHILLE-BIGO, *ses enfants ;*
Monsieur JACQUES BIGO, Mademoiselle MARGUERITE BIGO ; Messieurs YVES-BERNARD, ERIC, Mademoiselle CHANTAL FAUCHILLE, *ses petits-enfants ;*
Madame VERLEY-BIGO et sa famille ;
Madame JULES SCRIVE-LOYER et sa famille ;
Monsieur et Madame CHARLES ROLLEZ et leur fille ;
Monsieur ARTHUR ROLLEZ ;
La famille des feus PIERRE CRAPY et ARTHUR ROLLEZ, *ses sœurs, beau-frère, belle-sœur, neveux et nièces* et toute la famille ;
Messieurs LOUIS et LIÉVIN DANEL, *ses associés ;*
La Direction et le Personnel de l'Imprimerie L. DANEL, de la Société Centrale d'Impression et de Papeterie de Paris, de la Société Centrale d'Impression lyonnaise ;
Messieurs JULES BOSMANS, JEAN NIVOS, JULIEN MASSIET, VICTOR TREDEZ-DE LEENHER et Madame, Madame TURPIN, *ses dévoués serviteurs,*
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Omer BIGO
Chevalier de la Légion d'honneur
Croix de guerre 1914-1918
Médaille d'or de la Mutualité
Maître imprimeur
Vice-président de la Société des Mines de Lens
Administrateur de la Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est
Vice-président de la Société Industrielle du Nord de la France
Membre du Conseil de l'Université de Lille
Président de la Société Typographique lilloise
Membre de la Commission des Hospices civils de Lille
Président de la Société de patronage des enfants moralement abandonnés
Président de la Société lilloise de Protection des enfants du premier âge
Vice-président de la Société des Amis de Lille

pieusement décédé le 3 mai 1942, dans sa 72e année, administré des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.
Ils vous prient d'assister aux Convoi et Service qui auront lieu le mercredi 6 mai 1942, à 10 h. 30, en l'église Saint-Etienne, d'où son corps sera conduit au cimetière du Sud.
Réunion à la chapelle mortuaire, en l'église St-Etienne, à 10 h. 15.
CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART.
Ni fleurs, ni couronnes.

Monsieur PIERRE BEIRNAERT ;
Monsieur MICHEL BEIRNAERT ;
Monsieur YVES BEIRNAERT ;
Monsieur CLAUDE BEIRNAERT, en religion Frère Maurice, de l'Ordre des Frères Prêcheurs ;
Madame MAURICE BEIRNAERT-ANSELIN ;
Le docteur et Madame JOSEPH DEBUCHY-BEIRNAERT ;
Monsieur et Madame GÉRARD ROUSSEL-BEIRNAERT, *ses enfants ;*
Monsieur MAURICE, Mademoiselle MARTINE BEIRNAERT ; Messieurs PHILIPPE et HUBERT, Mademoiselle CATHERINE DEBUCHY ; Monsieur GÉRARD, Mesdemoiselles CHRISTINE et MADELEINE ROUSSEL, *ses petits-enfants ;*
Monsieur et Madame JEAN BEIRNAERT-DROULERS et leur famille; Monsieur et Madame LUCIEN BEIRNAERT et leur famille ; Madame LIZOT-BEIRNAERT et sa famille ; Monsieur et Madame PAUL DAMBRICOURT-MORAEL et leurs enfants ; Monsieur PIERRE DAMBRICOURT, *ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, petits-neveux, petites-nièces ;*
Les familles BEIRNAERT, LIEVENS, DAMBRICOURT et LESCORNEZ;
Le personnel de l'Etude ;
Mademoiselle ALBERTINE GEIRNAERT, *son infirmière dévouée,*
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Maurice BEIRNAERT
NOTAIRE HONORAIRE
Ancien Président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Dunkerque
Adjoint au Maire de Bourbourg.
veuf de Dame Madeleine DAMBRICOURT

pieusement rappelé à Dieu le 1er mai 1942, dans sa 63e année, administré des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.
Et vous prient d'assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le MERCREDI 6 MAI, à 11 HEURES (H. All.), en l'église provisoire de Bourbourg.
L'inhumation aura lieu au cimetière d'Hallines (Pas-de-Calais) dans le caveau de famille.
Il ne sera pas envoyé de faire-part, le présent avis en tenant lieu.
7, rue Jean-Bart, Bourbourg.
30, rue des Rotours, Armentières.
32, rue Winoc-Chocqueel, Tourcoing.

ROUBAIX. — Monsieur LÉON FLORIN, *son époux ;*
Monsieur et Madame JEAN FLORIN-LEURIDAN ;
Monsieur et Madame EUGÈNE FLORIN-VITASSE, *ses enfants ;*
Monsieur GILBERT FLORIN, *son petit-fils ;*
Madame FLORIN-LABENS, *sa belle-mère ;*
Et toute la famille,
ont la douleur de vous faire part de la perte cruelles qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Léon FLORIN
née Angéline BAILLEUL

pieusement décédée à Roubaix, le 3 mai 1942, dans sa 65e année, administrée des sacrements.
Ils vous prient d'assister aux Funérailles qui auront lieu le mercredi 6 mai, à 9 heures, en l'église Saint-Michel.
Assemblée à la maison mortuaire, rue Dupuy-de-Lôme, 210, à 8 h. 45.
Tramway C, arrêt boulevard de Reims.

ROUBAIX. — Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service solennels de

Mademoiselle Marie VANACKÈRE

pieusement décédée à Roubaix, le 2 mai 1942, dans sa 61e année, lesquels auront lieu le mercredi 6 mai 1942, à 9 h., en l'église Saint-Sépulcre, sa paroisse.
Assemblée à la maison mortuaire, 60, rue Vauban, à 8 heures 45.
De la part de :
Monsieur et Madame VANACKÈRE-WANGERMÉE et leurs enfants ;
Madame Veuve LEFEBVRE-VANACKÈRE et ses enfants,
Madame Veuve VANBIERVLIET-VANACKÈRE et ses enfants ;
Monsieur et Madame HÉLINCK-VANACKÈRE et leurs enfants ;
Madame Veuve VANACKÈRE-LECLERCQ et ses enfants,
ses frère, sœurs, belle-sœur, neveu et nièces ;
Et de toute la famille.
La famille recevra les condoléances à la sortie de l'église.
CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART.
P.F. Emile Alençon, 101, rue Pellart Roubaix. Tél.: 311.41.

ROUBAIX. — Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service de

Mme Vve Emile DERAES
née Julienne RÉGNIER

pieusement décédée à Roubaix, le 3 mai 1942, dans sa 65me année, lesquels auront lieu le mercredi 6 courant, à 8 heures 30, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse.
Assemblée à la maison mortuaire, 34, rue des Parvenus, à 8 heures 15.
De la part de toute la famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.
P. F. Vandevelde, rue Ma Campagne.

TOURCOING. — Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service de

Mme Vve Pierre VANGHELUWWE
née Clémence DEBONNET

pieusement décédée à Tourcoing, le 3 mai 1942, dans sa 72me année, lesquels auront lieu le mercredi 6 mai 1942, à 8 h. 45, en l'église Saint-Jean-Baptiste, sa paroisse.
Assemblée à la maison mortuaire, 32, rue de Rome, à 8 heures 30.
De la part de toute la famille.
P. F. R. Deguisnes (Tél. 540).

TOURCOING — Mme VICTOR CARRÉ-STIMART, *son épouse ;*
M. CHARLES CARRÉ et Mlle YVONNE FRÈRE, *sa fiancée ;*
M. MAURICE DUEZ, en captivité, et Mme DUEZ-CARRÉ, *ses enfants;*
MM. JEAN-PIERRE, BERNARD et Mlle FRANÇOISE DUEZ,
ses petits-enfants ;
Mme Vve EMILE STIMART, *sa belle-mère*, et toute la famille ;
MM. les Administrateurs et le Personnel des établissements MASSE-POLLET,
ont la douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Victor CARRÉ
Directeur des Etablissements Masse-Pollet
époux de Dame Bertha STIMART

pieusement décédé à Tourcoing, le 2 mai 1942, dans sa 55e année. Ils vous prient d'assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le mardi 5 mai, à 10 h. 15, en l'église Saint-Christophe. Assemblée à la maison mortuaire 203, rue de Guisnes, à 10 h. La Messe de Convoi sera célébrée le lundi 4 mai, à 9 h., en ladite église.
CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART.
E. Marte-Legley, P. F., 118, rue Nationale, Tourcoing (T.: 729).

TOURCOING. — M. Constant Vilaeys, son époux ; M. et Mme Désiré Delcroix-Durnez ; M. et Mme Augustin Delcroix-Watteau et leur fils; M. et Mme Ernest Mollet-Delcroix; M. et Mme Jules Vilaeys-Barbe et leurs enfants ; M. Achille Vilaeys ; M. et Mme René Vilaeys-Monoyez et leurs enfants; M. et Mme Michel Barbe-Vilaeys et leurs enfants, ses enfants et petits-enfants, et toute la famille, ont la douleur de vous faire part de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Constant VILAEYS
née Ermence LEGRAND

décédée pieusement à Tourcoing, le 3 mai 1942, dans sa 75me année, munie des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise.
Ils vous prient d'assister aux Convoi et Service qui auront lieu le mercredi 6 mai, à 9 h. 15, en l'église du Sacré-Cœur, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière du Pont-de-Neuville pour y être inhumé.
L'assemblée à la maison mortuaire, 30, rue Franklin, à 9 h.
Les Vigiles seront chantées le mardi 5 courant, à 17 h. 30.
Les condoléances seront reçues à la sortie de l'église.

REMERCIEMENTS MESSES & OBITS

La famille Luddens-Canivet remercie les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Monsieur Henri LUDDENS

et celles qui leur ont manifesté leur sympathie et en particulier les membres et dirigeants de l'Excelsior R. T.

QUESNOY-SUR-DEULE. — M. Achille Deltombe, ses enfants et toute la famille remercient sincèrement les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Madame Achille DELTOMBE

et celles qui, empêchées, leur ont exprimé leus sentiments de condoléances.
Quesnoy-sur-Deûle-le Grand Meurchin.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'un SERVICE SPÉCIAL fonctionne à Roubaix, le DIMANCHE MATIN, de 9 heures à 9 heures 45, pour la réception des NÉCROLOGIES URGENTES.

EXPRESSIONS
"Elle n'a pas inventé la poudre"
— être dépourvue d'esprit —
... mais Gibbs a créé la poudre idéale, transparente et veloutée, d'une adhérence parfaite. Pour l'éclat, la fraîcheur de votre teint...
POUDRE DE BEAUTÉ
GIBBS

ÉTATS CIVILS

ROUBAIX. — Naissances. — Danièle Dubuisson, 92, rue de Flandre, née 219, rue Daubenton. — Chantal Willem, 60, rue Victor-Hugo, née à la clinique maternelle de la Fraternité, 20, avenue Julien-Lagache.

Décès. — Marie Vanackère, 60 ans, rue Vauban, 60. — Jules Vanlancker, 65 ans, 52, rue Saint-Jean. — Marie Malfait, épouse Cattel, 70 ans, 37, rue Blanchemaille.

POMPES FUNEBRES GENERALES, 49, rue Sébastopol, Roubaix (Tel. 334.21). Organisation complète de Convois.

WASQUEHAL. — Naissance. — Georges Messelier, rue Carpeaux, 99.

HALLUIN. — Publications de mariages. — Georges Vandamme, 27 ans, rattacheur, rue de Flandre, 4 et Martha Deleye, 24 ans, retordeuse, rue d'Arcole, 31. — Emile Barriès, 21 ans, ajusteur, rue de l'Eglise, 13 et Denise Goerlandt, 20 ans, épeuleuse, rue de la Lys, 175. — Gérard Ducoulombier, 21 ans, coiffeur, rue Michelet, 81 et Elza Libert, 21 ans, retordeuse, rue Emile-Zola, 78 — Alphonse Destoop, 62 ans, tisserand, cité Saint-Pierre, 3 et Valentine Vranckx, 53 ans, rue Turbigo, 55. — Hector Vandommele, 50 ans, artisan cordonnier, rue Gustave-Desmettre, 1 et Elza Crystiaen, 42 ans, ménagère, rue Turbigo, 97. — François Boron, 27 ans, chaudronnier, à Tourcoing et Blanche Meeuros, 27 ans, bobineuse.

CONVERSION D'OBLIGATIONS
VILLE DE PARIS
ET
DEPARTEMENT DE LA SEINE

A partir du 1er Juin 1942, la Ville de Paris et le Département de la Seine procèdent en exécution des lois du 27 Avril 1942 et des arrêtés du Préfet de la Seine du 30 Avril 1942, (J. O. du 1er Mai 1942) à la conversion des obligations :

VILLE DE PARIS : 5 % 1928 - 5 ½ % 1934 à lots - 5 % 1934 (Fortifications) - 5 % 1935 à lots - 5 ½ % 1937 à lots et 6 % 1938 à lots.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE : 5 % 1932 - 5 % 1933 - 5 % 1935 - 5 ½ % 1936 à lots et 6 % 1937.

Les titres de ces emprunts seront échangés nominal pour nominal contre des obligations à lots Ville de Paris 3 ½ % 1942, en ce qui concerne les emprunts Ville de Paris, et contre des obligations à lots Département de la Seine 3 ½ % 1942, en ce qui concerne les emprunts Département de la Seine. Les nouvelles obligations - nettes de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières - coupons mars-septembre, sont amortissables en 50 années et 3 mois au maximum.

Ces obligations sont émises au prix de 970 Frs par 1.000 Frs nominal, jouissance du 1er Juin 1942, soit net 961 Frs 20 compte tenu de l'intérêt du trimestre 1er Juin - 1er Septembre 1942 payé d'avance.

La soulte résultant de la différence entre la valeur de reprise des titres convertis, comprenant les intérêts courus au 1er Juin 1942 et le prix net d'émission des nouveaux titres sera payée en espèces aux porteurs. Toutefois jusqu'au 30 Septembre 1942 ceux-ci pourront demander le remploi de cette soulte en obligations Ville de Paris ou Département de la Seine émises aux conditions ci-dessus.

Les opérations de conversion sont reçues aux guichets de la Caisse Municipale de la Ville de Paris, de la Recette centrale des Finances de la Seine, des principaux comptables du Trésor et des principaux établissements de crédit.

Dans le cas où les porteurs de titres appelés à la conversion désireraient en obtenir le remboursement, ils devraient déposer leur demande, accompagnée des titres eux-mêmes, entre le 4 et le 16 Mai 1942 inclus, aux guichets de la Caisse Municipale de la Ville de Paris, de la Recette centrale des Finances de la Seine et des principaux comptables du Trésor. Les titres ainsi déposés seront remboursés à partir du 1er Juin 1942.

T. S. F.

Radio-Bruxelles relayé par R.-Lille
MARDI 5 MAI

8 h. : Musique reproduite. — 12 h. : Orchestre-Radio. — 13 h. 15 : Orchestre de danse Stan Brenders. — 14 h. : Récital de chant et de violoncelle. — 17 h. : Orchestre de danse Stan Brenders. — 17 h. 40 : Concert par l'orchestre-radio. — 18 h. 30 : « Poèmes de la vieille France ». — 20 h. : Jo Bouillon (disques).

— Une fête solennelle a eu lieu à Saragosse à l'occasion de la pose de la première pierre d'un mausolée à la mémoire des volontaires italiens tombés durant la guerre civile espagnole.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 4 mai 1942. — N° 35.

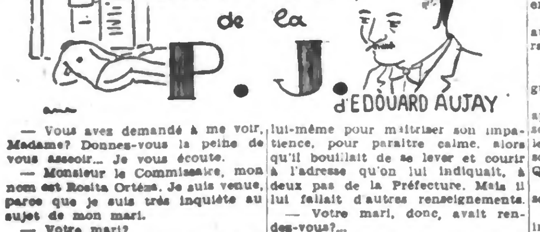

— Vous avez demandé à me voir, Madame? Donnez-vous la peine de vous asseoir... Je vous écoute.

— Monsieur le Commissaire, mon nom est Rosita Ortéms. Je suis venue, parce que je suis très inquiète au sujet de mon mari.

— Votre mari?

— Il avait rendez-vous, pour onze heures ce matin, avec M. Gérard... vous connaissez...

— Hélas! Madame, je sais de qui vous voulez parler. Je sais aussi que cet homme se cache à Paris.

— Oui, 43, rue Chanoinesse, sous le nom de Monsieur Blanc.

Brisach devait faire un effort sur lui-même pour maîtriser son impatience, pour paraître calme, alors qu'il bouillait de se lever et courir à l'adresse qu'on lui indiquait, à deux pas de la Préfecture. Mais il lui fallait d'autres renseignements.

— Votre mari, donc, avait rendez-vous?...

— Oui, il devait, en compagnie d'un de ses amis, Gauthier, rencontrer Gérard, au sujet d'une invention... Un appareil électrique...

— Cela aussi m'est connu, Madame, dit Brisach en pensant à Leroy qui dormait maintenant, au cimetière Montparnasse, son dernier sommeil dans le caveau des victimes du devoir. Mais pourquoi êtes-vous inquiète? Votre mari, naturellement, n'est pas rentré?

— Non. Et Gérard est un criminel. Je prends sur moi pour être calme. Mais je redoute...

Comme la jeune femme fondait en larmes, Brisach lui demanda:

— Votre mari et vous-même étiez au courant des agissements de Gérard.

— Oui.

— Et il est allé se jeter dans la gueule du loup! Quelle imprudence!

Brusquement, Brisach se leva, appuya sur le bouton qui alertait ses inspecteurs et se dirigeait vers le porte-manteau où il décrochait son chapeau et son pardessus. Quatre policiers entrèrent.

— Envoyez-moi un homme de réserve...

— C'est moi, patron! dit un des inspecteurs.

— Bon. Tiens compagnie à Madame, ici, jusqu'à mon retour. Aucune communication avec le dehors, compris? Deux hommes avec moi, et la voiture vivement.

Il ne fallut que quelques minutes à Brisach et à ses hommes pour arriver rue Chanoinesse. En chemin le commissaire avait fait ses recommandations.

— Ne recommençons pas l'histoire de Vaupillon, les gars. Un mort chez nous, ça suffit. Alors, prudence ! Ne bougez que sur mon ordre. En tout cas le revolver à la main. Le type est bon à tout, vous le savez. Au premier geste de menace, vous tirez... dans les pattes, autant que possible.

La concierge reçut fort mal les policiers. C'était une habitude. Il fallut que Brisach exhibât sa carte officielle pour qu'elle consentit à lui répondre.

— Monsieur Blanc ? dit-elle. C'est un bien brave homme. Il habite la maison depuis dix ans. Je ne sais pas ce que vous lui voulez.

— Ça ne vous regarde pas. Dites-moi plutôt depuis combien de temps il est revenu ?

— Quelques jours, une huitaine, peut-être. Il n'est pas souvent ici. Il préfère sa propriété de province.

— Sa nièce est avec lui ?

— La petite Françoise, oui.

— Il est venu des visiteurs pour lui ce matin ?

— Oui. Ils y sont toujours. Personne n'est descendu. Vous les trouverez là-haut...

— Merci, dit Brisach qui fit signe à ses collaborateurs : « Allons-y ».

Ils arrivèrent au troisième étage, frappèrent à la porte de l'appartement de « M. Blanc » : on ne répondit pas. Le commissaire ne fut pas surpris. « Si Gérard a tué les deux types, il ne nous a pas attendu, parbleu ».

— Qu'est-ce qu'on fait, patron ? On enfonce la porte ? demanda un inspecteur.

— Non, petit. Va chercher le serrurier. Au trot.

Par bonheur, il y avait un serrurier installé dans la maison voisine. Il arriva bientôt avec son attirail de fausses clés, de pinces, de rossignols. C'était bien inutile. Au premier essai avec son passe-partout très ordinaire, la serrure obéit. Comme l'homme allait pousser la porte, Brisach l'en empêcha.

— Ça suffit, mon vieux. Combien vous dois-je ?

Le serrurier ayant reçu le prix de son dérangement comprit qu'il n'avait plus qu'à disparaître, ce qu'il fit sans tarder.

— Maintenant, prudence, plus que jamais, conseilla Brisach.

Et il fit reculer ses hommes sur le côté tandis qu'il s'allongeait lui-même à terre. Il craignait que se renouvelât la tragédie de Vaupillon où le brigadier Leroy avait été « fusillé » par le rayon échappé de la statuette orientale. Puis, il poussa la porte et se glissa, en rampant dans l'entrée étroite de l'appartement.

— Ça y est ! s'exclama-t-il lorsqu'il fut parvenu à la hauteur de la salle à manger. C'est bien ce que je craignais !

— Quoi, patron ? demanda l'un des deux inspecteurs.

— Deux morts, parbleu !

Sans trop lever la tête, redoutant de se trouver sur le chemin du rayon mortel, Brisach inspectait les lieux. Il aperçut, par la porte ouverte de la cuisine, le compteur électrique. Il y alla, tout en rampant, et s'estimant à l'abri, il se leva et coupa le courant.

— Venez, les petits... Il n'y a plus de danger.

Les inspecteurs ne comprenaient rien à ce manège. Les détails de la mort de Leroy étaient encore tenus secrets, car les experts n'avaient pas terminé leurs travaux. Mais les deux policiers avaient une confiance absolue dans leur chef, et ils lui obéissaient scrupuleusement. Ils le rejoignirent dans la salle à manger.

— Oui, dit Brisach : ils sont bien morts. Ne touchez à rien. Il faut que l'identité vienne opérer, car, exceptionnellement, on aura énormément besoin de leurs constatations.

Il passa dans la pièce voisine ; ce fut pour y retrouver le même désordre qu'à Vaupillon : tiroirs ouverts, vêtements abandonnés à la hâte.

— Départ en vitesse ! ricana Brisach.

Mais une surprise l'attendait lorsqu'il fut dans la chambre de Françoise. Il y avait là une porte qui donnait sur un autre escalier que celui par lequel les policiers étaient montés.

— Va donc voir où ça aboutit, commanda le commissaire à un de ses hommes, et remonte ici quand tu auras constaté. Pendant ce temps-là, je file à la boîte les mettre au courant... Bien entendu, personne n'entre ici...

La voiture emporta Brisach, quai des Orfèvres. Il grimpa quatre à quatre jusqu'au bureau du directeur et lui fit un bref rapport.

— Chef, dit-il en concluant, cela devient inquiétant. Nous n'en sortirons plus ! Deux morts encore ! Il n'y a pas de raison que le bandit s'arrête là. Quand je pense qu'il était à deux pas de nous...

— Ne vous désolez pas, Brisach, dit le directeur. Vous ne pouviez pas deviner que Gérard se cachait à deux pas de la Préfecture de police. Qu'allez-vous faire ?

— Je n'en sais rien. Vous pensez bien que le lascar est loin maintenant. Depuis midi, il court...

— Et si nous racontions toute l'affaire aux journaux ? La publicité qu'ils donneraient à la chose nous permettrait peut-être de mettre la main sur les fuyards.

— Croyez-vous qu'on ne va pas rire de nous, chef, si nous parlons du « rayon mortel » ?

— Tant pis, Brisach. Ce n'est pas la première fois qu'on se moquera de la police. Vous convenez qu'avec nos seuls moyens, nous ne nous en tirerons pas ?

— J'en conviens.

— Alors ?

Le commissaire hésitait encore.

— Laissez-moi faire jusqu'à demain à midi, chef, si je n'ai découvert aucune piste à ce moment-là, nous divulguerons toute l'affaire.

— Naturellement, conclut le directeur de la police judiciaire, je vous laisse carte blanche, mon vieux Brisach.

(*A suivre*).